

PanoRAMa

Edition Spéciale, bien vivre son quotidien

N° 3



Dans ce contexte particulier, tout a du être repensé pour enrayer la propagation du virus. L'accueil des enfants en respectant le protocole gouvernemental où assistants maternels et parents sont de vrais alliés dans sa mise en place. Sylvie assistante maternelle nous témoigne son expérience pour un accueil en toute quiétude. Vous trouverez une proposition d'avenant au contrat tenant compte de ces variations d'accueils, documents travaillés par le service petite enfance de Domène.

Les formations professionnelles et les conférences proposées sont organisées à distance, les services du SICCE ont revu leur organisation pour proposer des accueils qui respectent les gestes barrière, le soutien de l'IRCEM face aux difficultés financières rencontrées par les assistantes maternels.

Bonne lecture

Ce qui a changé avec le « déconfinement »

« Reprendre l'accueil des tout petits après le confinement ; oui j'en avais envie mais avec une petite appréhension, et peu d'infos à ce moment-là, avec une personne à risque à la maison et la certitude que rien ne sera plus comme avant ce COVID 19 ;

Nous avons échangé par téléphone avec les parents des enfants pendant le confinement et avant la reprise de l'accueil. J'ai une relation de confiance avec chaque famille et ça c'est rassurant.

La réunion avec les animatrices RAM en visio m'a apporté des solutions concrètes puisqu'elles ont accueilli des enfants de soignants pendant le confinement, des idées et de vraies infos officielles.

Suite à cette réunion j'ai créé un avenant à mes contrats avec les précautions que je voulais apporter à

mon quotidien d'assistante maternelle, rien d'extraordinaire, juste ministériel et l'adapter à la journée des enfants chez moi en partan le soir, je l'ai envoyé au parents et ils me l'ont ramené signé, juste peut profiter de la vie chez nounou.

Je fais un roulement avec les jouets, nous lisons des histoires, nous chantons, il y a toujours des activités, il y a une petite caisse pour ce qui est du jeu libre, nous arrosons les plantations que j'ai fait toute seule cette année (je n'ai pas travaillé pendant le confinement) et nous faisons des promenades.

En revanche là où l'accueil en période de crise sanitaire prend toute sa dimension c'est après le départ des enfants le protocole de nettoyage et <désinfection > de ma maison, des jouets etc... avec des produits qui me dérangent et que j'estime toxiques. Même si nous nettoyons notre maison habituellement ça n'a rien à voir car pour ma part j'ai toujours une arrière-pensée par rapport à ce fichu virus et un sentiment d'incertitude qui me fait voir la vie bien moins en rose qu'avant.



Redécouverte de la nature après le confinement

ANNEXE AU CONTRAT D'ACCUEIL 3 - LAVAGE DES OBJETS: o Les parents s'engagent à laver les affaires de l'enfant chaque jour L'assistante maternelle s'engage à laver les jeux utilisés chaque jour o L'assistante maternelle s'engage à désinfecter les surfaces utilisées fréquemment chaque jour La fréquence du lavage des draps, turbulettes... si le même enfant dort dans le lit...... Les doudous et les tétines resteront chez l'assistante maternelle dans le sac personnel de l'enfant. 4 – SORTIES A L'EXTERIEUR dans le respect des règles de distanciation physique. Les parents autorisent les sorties à l'extérieur; o A l'exception: Les regroupements d'assistantes maternelles ne sont pas autorisés. 5 – HORAIRES D'ACCUEIL Les modalités d'accueil restent inchangées : Les modalités d'accueil changent pendant le période de la crise: Un avenant au contrat de travail à faire. Les adaptations du planning au besoin de la famille sans mettre en cause de la mensualisation: Un nouveau planning à fournir. La distanciation physique entre les enfants n'est pas garantie lors de l'accueil chez une assistante maternelle L'enfant avec de la fièvre ≥ 38 °C et/ou rhino pharyngite, toux, troubles digestifs ne sera pas accueilli. La visite chez le médecin sera obligatoire pour évaluer la nécessité d'un dépistage. Si une personne en contact avec l'enfant ou si l'assistante maternelle ou un membre de sa famille présente des signes (fièvre, toux, maux de tête associés...), l'assistante maternelle n'accueillera pas l'enfant sans un avis médical et/ou un dépistage. En cas de diagnostic de covid19, la personne concernée sera isolée le temps nécessaire selon l'avis médical et les personnes en contacts seront confinées pendant 14 jours. Fait le: Signature d'assistante maternelle: Signature des parents:

TRAVAILLER CHEZ SOI: ANNEXE AU CONTRAT D'ACCUEIL



L'accueil des enfants chez une assistante maternelle sera aménagé tout au long de la crise pour éviter la contamination par le covid 19. Pour un bon déroulement de l'accueil, l'organisation de la journée sera réfléchie entre la famille et l'assistante maternelle pour garantir le confort de l'enfant et une bonne entente des parties.

LES PRINCIPES A RESPECTER:



- La distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du croisement des enfants
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel

Sauf cas particuliers, l'usage des gants n'est pas recommandé. Un bon lavage de mains, fréquent est préférable.

Tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant doivent utiliser des masques « grand public ». Le port des masques n'est pas obligatoire pour les enfants au dessous de 10 ans

RAPPEL GESTES BARRIERES

- Ne pas se serrer la main ou s'embrasser
- Éviter de se toucher les yeux, le nez, la houche
- Toussez, éternuez dans un mouchoir à usage unique puis jetez-le immédiatement et lavez-vous les mains

1 - MASQUES

- Assistante maternelle portera le masque pendant sa journée de travail
- Le parent portera le masque en arrivant au domicile de l'assistante maternelle
- Les membres de la famille de l'assistante maternelle porteront le masque en présence de l'enfant

2 - FOURNITURES EXEPTIONNELLES

Les parents proposent de fournir à l'assistante maternelle:

- o Gel hydro alcoolique
- Produit désinfectant
- Draps supplémentaires

- o Serviettes supplémentaires
- Lingettes désinfectantes



o Autres (spécifier).....

Formations

Pendant cette période de confinement, toutes les formations en présentiel ont été annulées ou reportées

Les formations facilitées par le RAM à la rentrée où il reste de la place sont:

- « Le certificat SST » prévue le 10 et 17 octobre avec Arobase formation
- « Eveil Musical : Inter Culturalité Et Créativité Musicale » prévue le 7 et 14 novembre avec Inclur Si vous êtes intéressée, veuillez-vous préinscrire auprès du RAM.

Peut- être en ce moment avez-vous plus de temps à consacrer à la formation? Vous avez pris du recul et avez déterminé plus finement vos centres d'intérêt professionnel ? Il vous est plus facile de faire une voire des formations à distance? Vous avez le droit chaque année à 58 heures de formation via le plan de développement des compétences, n'hésitez pas à en bénéficier.

IPERIA (plate-forme des formations) propose les thèmes suivants :

- S'occuper d'un nourrisson de 0 à 1 an = 14 H
- S'occuper d'un enfant de 0 à 3 ans = 35 H
- Adapter sa communication avec l'enfant = 21 H
- Organiser son activité professionnelle auprès de plusieurs employeurs = 14 H
- Droits et devoirs dans l'exercice de son métier = 21 H
- Éveil de l'enfant de moins de 3 ans = 21 H
- Éveil de l'enfant de plus de 3 ans = 21 H
- L'apprentissage de langue des signes Française = 35 H
- Initiation à l'Anglais professionnel = 35 H
- Gestion du stress et relaxation = 14 H
- S'initier à l'informatique et à Internet = 21 H
- S'initier aux logiciels de bureautique dans son activité professionnelle = 21 H
- Construire son livret d'accueil = 14 H
- Travailler en maison d'assistants maternels = 14 H
- Activités ludiques et éveil sensoriel = 14 H
- Accompagnement à la séparation = 14 H
- Relation d'aide au quotidien et communication = 28 H
- Comprendre un contexte, une culture pour adapter sa communication = 21 H
- Comprendre et mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le développement du cerveau = 14 H
- Contes et histoires à raconter = 14 H
- Création d'outils pour développer et organiser son activité = 14 H
- Favoriser la relation avec la famille = 21 H
- Gérer les situations difficiles = 14 H
- Adopter une démarche efficace pour trouver de nouveaux employeurs = 28 H
- Prendre soin de soi pour prendre soin des autres = 14 H
- Prévention et sécurité dans l'utilisation d'internet = 14 H
- Limites affectives et bientraitance = 14 H
- Maintenir le lien social grâce aux nouvelles technologies = 14 H

La formation à distance nécessite de disposer d'un ordinateur, d'une connexion internet ainsi que des connaissances de base en informatique. Ces formations sont découpées par module.

Pour vous inscrire à une de ces formations à distance vous devez contacter la plateforme téléphonique d'IPERIA au 0 800 820 920 du lundi au jeudi de 9h à 12h45 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h45 et de 14h à 16h45. Elle vous redirigera vers le centre de formation qui délivre la formation que vous avez choisie.

Conférences

L'ACEPP (Association des Collectifs enfants Parents Professionnels) vous propose :

Le Vendredi 5 juin 2020 de 14h00 à 15h30, Sylviane Giampino

Le rapport Giampino indique que les « sphères du développement du petit enfant, physique, cognitif, affectif, social, émotionnel sont inséparables. Chaque sphère de son développement interagit sur les autres selon une dynamique en spirale entre affectivité et acquisitions, entre éducation et soin, entre corps et cognition, entre socialité et construction du soi. Pour lui, tout est langage, corps, jeu, expérience. C'est pourquoi « l'un des trois principes d'approche globale de l'accueil est que le développement de l'enfant avant 3 ans ne peut s'envisager sous le seul registre de la santé ni même de l'éducatif, tout au plus peut-on parler de prime éducation. »

Devons-nous oublier **les 10 points de Charte Nationale Pour l'Accueil de l'Enfant** en accueillant les parents sur le pas de la porte après un confinement de 2 mois et en minutant les transmissions ? ... en réservant l'accueil selon la situation de l'enfant ou celle de sa famille pour limiter les groupes à 10 enfants ? ... en suspendant les interventions extérieures nécessaires à l'ouverture au monde par la richesse des échanges interculturels ? ... en limitant les doudous qui viennent de la maison ?...

C'est toutes ces questions que nous aborderont avec Sylviane Giampino, quelques semaines après la réouverture des lieux d'accueil.

Pour vous inscrire cliquer (http://www.acepp.asso.fr/conference-ben-soussan-giampino/)

Les conférences « Penser l'après …ensemble! » qui se sont tenues du 4 au 7 mai sont désormais disponibles en ligne http://www.acepp.asso.fr/colloque-mai-2020/. Vous pouvez les voir autant de fois que vous le souhaitez, partager et télécharger les documents supports de ces 3 conférences.

- Le lundi 4 mai : Laurent Bachler professeur de philosophie à Chambéry et membre du collège de la revue Spirale nous a parlé d'incertitude, d'intuition, de l'illusion de la maîtrise, de liens, de collectifs mais aussi d'éducation .. et même de rencontres amoureuses !
- Pierre Delion, (mercredi 6 mai) psychiatre, professeur émérite de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'université de Lille-II, psychanalyste, s'est penché sur les conditions institutionnelles de la reprise face à la pression médiatique : « Faisons confiance aux professionnels et à leurs capacités d'auto-organisation », prendre soin des équipes pour accueillir les enfants, quels mots pour accueillir un jeune enfant après ce temps de confinement.
- le jeudi 7 mai Marcel Sanguet, psychologue clinicien, psychanalyste, il exerce à Chambéry au sein d'un CHS ainsi qu'en pratique privée et auteur aux éditions Eres. Il nous a parlé de l'accueil des familles, Quelle est sa vision du confinement pour les familles ? Comment reconstruire le lien de confiance ? Quelles paroles ? Quelle posture ?

Nous espérons que la conférence qui s'est tenue le vendredi 29 mai sera bientôt disponible en ligne : Vendredi 29 mai : Patrick Ben Soussan , « C'est quand qu'la parentalité positive va vraiment mettre des paillettes dans ma vie ? » La parentalité bienveillante, qui vous vend du rêve, sur le modèle de la pub « Avec Carrefour, je positive », avait juste oublié de vous rappeler combien c'est normal, fondamentalement, d'être quelquefois débordé, de vaciller, d'en avoir sa claque, quand on est parent. Etre parent, c'est tout compte fait vraiment un job épuisant, souvent déroutant. »

Divers

Petite annonce

Vends cause cessation d'activité :

Poussette double

l'assise de l'arrière se baisse si besoin pour accueillir un bébé qui ne tient pas encore assis.

Bon état, ayant très peu servi.

Prix de vente : 110€





Crocodile à bascule, jamais servi, aucun enfant n'est monté dessus, bon état.

Prix de vente : 8€

Contact: Sandra Coeuret au <u>07.68.95.22.24</u> ou par mail: <u>sandracoeuret@gmail.com</u>

Du côté de Pajemploi et de l'IRCEM

PAJEMPLOI : Mise en place de l'exonération des heures complémentaires et supplémentaires :

Ces heures déclarées auprès de Pajemploi bénéficient d'un allègement de cotisations salariales lié aux mesures d'urgence économiques et sociales en faveur du pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2019. Vous retrouverez le détail de cette mises en place sur le site Pajemploi :

https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/services/actualite-mise-en-place-de-lexo.html

IRCEM: mise en place d'une nouvelle aide intitulée "Aide sociale Covid19" destinée aux Assistants Maternels et aux Salariés du Particulier Employeur qui connaissent une baisse de leurs revenus en raison de la diminution d'activités assimilée à du chômage partiel.

Cette aide consiste à prendre en charge à hauteur de 300€ maximum les factures non acquittées en raison de perte de revenus pendant la période de confinement, soit aujourd'hui sur les mois de mars à mai. Vous pouvez retrouver cette aide sur le site Ircem.com « action sociale»

Une écoute et un soutien psychologique peuvent être apportés en téléphonant au <u>0801 01 10 10</u>.

Ouverture des services

- * Le Relais Assistants Maternels : ram@lesicce.fr
 - Permanences téléphoniques au 04 76 78 89 09 puis touche 2, les mardis, mercredis et jeudis de 9h à 12h
 - Accueil <u>sur rendez-vous</u> à la Maison de l'enfant, 123 rue de la république, 38220 Vizille, les :
 - Lundis de 15h à 18h
 - Mercredis de 9h à 12h
 - Vendredis de 13h à 16h
- Le guichet unique est joignable du lundi au jeudi par téléphone au 04 76 78 89 09 puis touche 1, et guichet.unique@lesicce.fr. N'hésitez pas à laisser un message, l'animatrice vous recontactera.
- ** Vous êtes parents d'un enfant de 0 à 6 ans, des professionnels de la petite enfance vous accueillent en toute confidentialité au 04 79 78 33 61 les :
 - Lundis de 13h30 à 16h30
 - Mercredis de 9h à 12h
 - Jeudis de 13h30 à 16h30

